



Compte-rendu entrevue avec Marie NEDELEC, Transformation numérique et Systèmes d'information communs, par alain Brunneau

Le comité de quartier de St Eloi a été reçu le 29 novembre 2022 sur la sécurisation des armoires de rue de la fibre optique :

Étaient présents pour le Comité du Quartier : Jean-Marie Cavelier, Patrick Laville, Alain BRUNEAU. Mme NEDELEC a la charge du numérique pour la ville de LA ROCHELLE.

M.NEDELEC, connaît bien la problématique des armoires de rue (taux de réclamation de 15% sur les raccordements), mais elle considère qu'à ce jour, elle est impuissante face à la société XP Fibre (émanation de SFR) qui est en charge du déploiement de la FTTH sur une partie de la communauté d'agglomération. La problématique est identique pour les communes régies par des AMII (Appel à manifestation d'intention d'investissement.)

Il y a une différence majeure entre les systèmes des AMII où SFR ou ORANGE sont les seuls à investir (seul maître à bord) et les délégations de services publics qui concernent 9/28 communes de la communauté de communes.

Là où les communes apportent une contribution financière, il y a un moyen de pression et le service est meilleur. Plusieurs réunions ont eu lieu à la préfecture, sur le sujet, pour l'instant sans résultat marquant. La seule avancée est l'obligation faite, par le préfet à XP Fibre, de tenir un registre internet des incidents. Un courrier a également été adressé à l'ARCEP (l'Autorité de régulation des communications électroniques et de La Poste) avec copie au secrétaire d'État au numérique à ce jour sans réponse.

Nous avons quelques doutes sur l'objectivité de ce registre dans la mesure où c'est XP fibre qui en a la gestion. Nous avons également évoqué les solutions techniques comme les dispositifs de serrures connectées à l'image de la Ville de St Ouen ou le passage régulier et fréquent d'équipes de XP fibre pour imputer, le cas échéant, financièrement aux différents opérateurs commerciaux les mauvais branchements et/ou dysfonctionnements.

Ces mesures ont permis de réduire de plus de 40 % les signalements. Malgré ces solutions qui ont fait leurs preuves, selon M. NEDELEC, tout semble bloqué par XP Fibre. Nous avons évoqué, comme moyen de pression, le boycott commercial de SFR par la ville cette solution a été rejetée, car SFR et la société XP fibre sont des sociétés distinctes.

Nous avons pris l'exemple des riverains de la rue Pilâtre de Rosier, suite à une panne sérieuse. Grâce à leur mobilisation ils ont réussi à faire intervenir XP fibre en juin 2021 après manifestation devant la boutique SFR de Beaulieu et après parution d'un article dans le journal Sud-Ouest.

Ne pourrions-nous pas avec la publication de la municipalité « LA ROCHELLE LE JOURNAL » faire pression sur la société XP fibre qui semble sensible à son image ?

Réponse de M. NEDELEC : "ça n'est pas la ligne éditoriale du Journal."

M. NEDELEC nous a fait également état d'un sous dimensionnement des équipements qui ne permet pas de satisfaire toutes les demandes de raccordement à la fibre, avec des exemples sur la commune de LAGORD où les armoires de rue sont dans un "triste état », mais aussi à proximité du Stade Marcel DEFLANDRE.

Nous nous sommes interrogés qui a le pouvoir de décision qui dirige dans les territoires concédés aux AMII ? Les AMII sont-elles des territoires perdus par la république et pour quelle période ? La municipalité semble donc impuissante aux problématiques des Rochelais sur la question de la fibre et nous invite, à agir par voie de presse. Mme NEDELEC s'est engagée à nous communiquer le courrier adressé à l'ARCEP et les comptes-rendus des réunions préfectorales après accord du préfet.

Pour la délégation A. BRUNEAU